



CRE n°24-007

Auteurs : Mme BOSCUS et M. BEAUJARD

Dest. : Membres du comité de pilotage

Date : Décembre 2024

Site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine FR7200700

Mise en œuvre Document d'Objectifs

Compte-rendu du 9^{ème} Comité de pilotage (COPIL)

En visioconférence, le 26 novembre 2024

Présents :

AUGEARD Serge – Commune de Virelade, Conseiller municipal
BEAUJARD Mathieu - Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, Chargé de mission N2000 et ZH
BERNEDE Bruno - Commune de Virelade, Conseiller municipal
BERTRAND Régis – Chasseur de France
BOSCUS Claire – Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, Chargée de mission Natura 2000 et ZH
BOURDIE Marjolaine – Fédération de pêche de Lot-et-Garonne
BRUGALIERES Alain
CASSANDRA'S – UPMEET
CHABRILLANGES Agnès – Chambre d'agriculture Lot-et-Garonne, Directrice
CLUA Guy – Commune de Saint-Laurent, Maire
COUTURIER Martine – Conseil départemental de la Gironde, Conseillère Départementale
COURAU Laurent – Chambre d'agriculture de Gironde
DAURAT François - Communauté de communes Convergence Garonne – Vice-Président ; Commune Beguey - Maire
DELANGUE Julien – Albret Communauté
DELEBECQUE Luc-Olivier – Centre Régional Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine
DUBESSET-VAUTIER Charlotte – Communauté de Communes du Confluent et Coteaux de Prayssas, technicienne GEMAPI
DUTEIL Denis – Commune de Taillebourg, Maire
EYCHENNE Delphine – Région Nouvelle Aquitaine, élue membre du SMEAG
EYHERABIDE Sophie – DDTM de Gironde, Chargée de mission eau, nature et territoires
FAUGERE André – Elu de la chambre d'agriculture de Gironde
FERNANDEZ Jean-Marie – Val de Garonne Agglomération
FERRER Pascal – Commune de Caumont-sur-Garonne, Adjoint
FIEVET Sébastien - Syndicat d'Aménagement des Bassins Versants de l'Avance et de l'Ourbise, technicien GEMAPI
GIRARDI Christian – Commune d'Aiguillon, Maire
JADAS Christian
JANCHÉ Lucie – Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, technicienne GEMAPI

LAUDOYER Julie – Communauté de communes de Montesquieu, chargée de mission N2000 et technicienne rivière
LEBATTEUX Astrid – CPIE 47
MAILLOS Hugo – Région Nouvelle-Aquitaine, technicien gestion des sites Natura 2000
MAGOGA Elsa – SEPANLOG 47, Chargée de mission environnement, Natura 2000
MALINGE Marie – Communauté des Communes de Montesquieu, chargée de mission N2000 et technicienne rivière
MARTINEAU Laurent
MAURIN Philippe – Agglomération Agen - Délégué communautaire GEMAPI
MINICKI Alexandra - Commune de Bègles
MOREAU Jean-Michel – Val de Garonne Agglomération, Commune de Couthures-sur-Garonne, Maire
NEBLE Henri – Commune d'Aiguillon, Conseiller municipal
NOSSEAIN C. – Pôle territorial Sud Gironde
PADIAL Céline – EUROVIA
PINEL Olivier – UNICEM de Nouvelle-Aquitaine
POIGNANT Jean Michel – Commune de Saint Pardoux Du Breuil, Maire - Communauté de communes Val de Garonne Agglomération
RAMBAUD Julia – DREAL, Chargée de mission aires protégées
RECULEAU JM – DDT de Lot-et-Garonne, Chef de l'unité Forêt-Chasse-Nature
RIELLO Sabrina – DDT de Lot-et-Garonne, Chargée de mission Nature
SALANE Pierre – SEPANLOG, Président
SOLACROUP Franck – SMEAG, DGS
SUFFRAN Yves – Bordeaux Métropole, Chargé de mission Natura 2000
VERDELET Jacques – Commune de Lagrùère, Maire
VO VAN Paul – Conseil départemental de Lot-et-Garonne, élu du SMEAG et Président du COPIL N2000 Aquitaine
WEBER Sophie – Région Nouvelle Aquitaine, Conseillère Régionale
ZANARDO Alain – SEPANLOG

Introduction :

Paul VO VAN, Président du comité de pilotage Natura 2000, remercie les personnes connectées pour cette neuvième réunion de comité de pilotage du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine. Il rappelle que l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) de Garonne a été élaboré par le SMEAG et validé en 2013 et que l'animation du site est mise en œuvre depuis 2014. Il ajoute que le 4^{ème} cycle d'animation 2023-2025 est en cours et rappelle le changement d'autorité de gestion passant de l'Etat aux Régions depuis le 1^{er} janvier 2023.

Après ce bref rappel historique, le Président présente l'ordre du jour et donne la parole aux animateurs afin de débiter la présentation.

Ce compte-rendu est accompagné des cartes bilans représentant les actions menées sur le site Natura 2000 depuis 2014, de la charte Natura 2000 modifiée et de la présentation PowerPoint diffusée lors de la réunion. Les documents seront prochainement disponibles sur le site internet du SMEAG (www.lagaronne.com).

I. Bilan de l'animation 2023-2024

1) Animation territoriale et expertise technique (diapositives 4 à 31)

Les animateurs débutent la présentation en rappelant les objectifs de l'animation territoriale et indiquent que des cartes bilans représentant les principales actions d'animation menées depuis 2014 ont été réalisées (jointes au compte rendu). Ils poursuivent avec un bref rappel historique des Chartes Natura 2000 avec une première signature d'une charte en 2017 par la commune de BOE. En 2023 et 2024, cette même commune a souhaité renouveler son engagement dans la Charte Natura 2000 et un populiculteur sur la commune de MONHEURT souhaite s'engager. Plusieurs projets de Chartes en cours de discussion et un projet de charte inachevé à l'aval de Macau en raison du périmètre du site Natura 2000. Au total, 14 chartes ont été signées dont 5 collectivités, 6 agriculteurs, 1 populiculteur et la fédération de pêche de Gironde.

Les animateurs énoncent les contrats Natura 2000 engagés sur le site Natura 2000 de Garonne, dont le premier contrat expérimental porté par la commune de SAINT-LAURENT en 2017. L'objectif de ce premier

contrat était de contribuer à la remobilisation sédimentaire à travers des actions de dévégétalisation et scarification d'un atterrissement de 3 Ha et des plantations afin de densifier la ripisylve sur 200 mètres. Un diagnostic écologique porté par le SMEAG en 2022 a montré le retour d'espèces typiques de milieux ouverts et l'expansion de la roselière mais également la difficulté de maintenir le milieu ouvert et de maîtriser les espèces exotiques envahissantes.

Monsieur CLUA fait part de son souhait de réengager la commune dans un second contrat Natura 2000 et de la nécessité de traiter les invasives. L'équipe projet se rapprochera de la commune début 2025. Monsieur MAILLOS de la Région Nouvelle-Aquitaine confirme la parution d'un appel à projets « Contrats Natura 2000 » début 2025 et ajoute que des actions sur les invasives seront priorisées notamment ceux visant à éradiquer un foyer d'invasives (intervention unique « one shot »).

Les contrats Natura 2000 de SAINT-MACAIRE sont ensuite exposés, le premier porté par la fédération de pêche de Gironde (2019-2023) et le second porté par la commune (2021-2024). Les animateurs font un bref rappel des actions menées sur ces deux sites et présentent les principaux résultats d'un diagnostic écologique porté par le SMEAG en septembre 2024 visant à mesurer l'efficacité des actions menées. Parmi les réussites du projet, le cerclage sur les érables negundo dans la mare, l'annexe hydraulique et la ripisylve peuvent être citées, de même que la réouverture de l'annexe hydraulique et les plantations de boutures de saules qui ont permis de densifier la ripisylve. La principale difficulté réside dans le maintien de l'ouverture de la prairie dû à des irrégularités de gestion en pâturage. Les acteurs impliqués dans ces deux contrats souhaitent poursuivre l'entretien par pâturage mais hors contrat N2000.

Monsieur FAUGERE mentionne la difficulté pour un agriculteur de faire pâturer ses animaux sur de petites surfaces. L'animatrice indique que cela avait été soulevé avec l'exploitant et c'est pourquoi, la commune lui avait proposé d'autres parcelles.

Les animateurs présentent ensuite le contrat Natura 2000 porté par l'Agglomération d'Agen depuis 2022 sur la commune du PASSAGE d'AGEN. Plusieurs actions menées en 2023 et 2024 telles que le cerclage de robiniers faux-acacia, le retrait des embâcles gênants et un suivi des populations d'Odonates. Les premiers résultats sont satisfaisants avec le cerclage mais nécessiteraient d'être poursuivis. Les conclusions de l'étude des populations d'Odonates sont plus mitigées mais mériteraient d'être suivies avec de nouveaux inventaires pour les années futures. Des échanges avec l'Agglomération sont en cours afin de poursuivre et d'adapter ces actions à travers un second contrat Natura 2000.

Deux projets de contrats sont brièvement exposés : le premier porté par la commune de VIRELADE sur une parcelle boisée bordant la Garonne et le second sur une mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire porté par Val de Garonne Agglomération sur la commune de SAINTE-BAZEILLE. Les dépôts de ces projets de contrat sont prévus début 2025.

Toujours dans l'objectif d'accompagner les acteurs et les projets en lien avec la Garonne, les animateurs ont participé, avec différents niveaux d'implication, à divers projets faisant également le lien avec le SAGE « Vallée de la Garonne » et les autres politiques publiques. L'Etat a sollicité l'équipe d'animation pour une trentaine de dossiers d'évaluations des incidences Natura 2000 sur les années 2023 et 2024. Les animateurs ont également transmis à la demande des données et informations nécessaires à des bureaux d'études et des collectivités pour divers projets liés au fleuve.

2) Communication et sensibilisation (diapositives 32 à 42)

Les animateurs présentent les actions de sensibilisation menées auprès de publics variés. Des collectes de déchets ont été organisées avec des associations locales impliquées, à l'occasion du « Mois Natura 2000 » ou encore des stands d'animation et d'informations comme les deux dernières années avec le CEDP47 pour l'évènement « Garonne en fête », orchestré par l'Agglomération d'Agen. Des évènements annuels comme la fête de la Nature ou les journées mondiales zones humides ont eu lieu en 2024. Une journée d'échanges du réseau des animateurs Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine a été organisée par les animateurs du SMEAG en octobre 2023 à SAINT-MACAIRE où une visite commentée des sites a eu lieu l'après-midi.

Parmi les outils de communication, la mallette pédagogique, créée en 2020 avec deux puzzles, un jeu de memory et un plateau aimanté, a été complétée en 2024 avec quinze nouveaux jetons aimantés sur les thèmes des espèces, habitats et activités économiques de la vallée de la Garonne. Les animateurs

soulignent qu'un poster montrant les espèces et habitats protégés de Garonne a nouvellement été créé et sera disponible en animation.

Une nouvelle plaquette PAEC a été créée en 2023 et mise à jour en 2024, à destination des agriculteurs éligibles aux MAEC de Garonne. De même, une 8^{ème} lettre d'information a été publiée en décembre 2023 et une 9^{ème} est en cours de conception et devrait être diffusée début 2025. Les animateurs précisent que la mallette et les panneaux déroulants peuvent être mis à disposition. Ils ajoutent que des actualisations régulières du site du SMEAG et des focus sont publiés tout au long de l'année afin d'informer le grand public dont les membres du COPIL des dernières actualités du site.

Monsieur PINEL s'interroge sur la mise à disposition de la mallette pédagogique auprès d'entreprises comme l'UNICEM et l'animateur confirme son prêt si elle n'est pas déjà utilisée par des animations du SMEAG.

Madame COUTURIER souhaite obtenir des précisions sur le lien amont-aval dans l'animation Natura 2000. Les animateurs précisent que des outils de communication comme les Jeudis Natura 2000 ou encore les « Mois Natura 2000 » sont des événements permettant de faire ce lien et d'apporter de la cohérence. Il y a une réelle volonté politique du SMEAG de créer une identité Garonne unique autour de la biodiversité et plus largement en lien avec l'ensemble des politiques et projets menés autour du fleuve. Monsieur MAILLOS confirme l'intérêt d'avoir une animation cohérente à l'échelle du fleuve et souhaiterait que cette harmonisation s'applique également entre les deux régions.

II. Modifications de la Charte Natura 2000

(Diapositives 43 à 46)

Les animateurs rappellent que la Charte Natura 2000 a été élaborée en 2013 et qu'une nouvelle fiche sur les grandes cultures est apparue en 2017. Les modifications proposées concernent la fiche dédiée aux peupleraies cultivées, faisant suite au groupe de travail « populiculteurs » mené lors des concertations du projet d'extension. Les principales modifications concernent le respect des distances de plantation de 7 mètres et la distinction entre les peupleraies sèches, sur terrains « frais » et intermédiaires. L'animateur précise que la Charte n'exempte pas le propriétaire de respecter les autres réglementations en vigueur, notamment l'interdiction de plantation de peupliers à moins de 20 mètres de la Garonne en zone rouge de PPRi (Plan de prévention du risque inondation géré par les services de l'Etat).

Monsieur FAUGERE s'interroge sur la gestion des terrains dits « intermédiaires », ni humides, ni sec. L'animateur indique que les peupleraies sont entretenues de façon mécanique avec un disquage du sol pour éviter la compétition hydrique des peupliers avec la végétation se développant au sol. Cet entretien peut être adapté en fonction de la disponibilité de l'eau sur les parcelles avec moins d'entretien nécessaire sur les parcelles humides.

Monsieur VO VAN indique qu'un vote est attendu pour valider ces propositions d'ajustements. Aucun vote CONTRE ou d'ABSTENTION après l'appel de Monsieur le Président.

Le COPIL approuve les modifications de la fiche « peupleraies cultivées » issue de la Charte Natura 2000 de Garonne en Nouvelle-Aquitaine. Un exemplaire est joint à ce compte-rendu.

III. Bilan de l'animation agricole depuis 2015

(Diapositives 47 à 57)

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de Garonne a été mis en place en 2015 permettant ainsi aux agriculteurs qui le souhaitent, de s'engager dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). 2023 a marqué l'entrée dans une nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) ce qui inclus de nouvelles MAEC et de modalités de contractualisation. Huit nouvelles mesures sont disponibles. Les animateurs ajoutent que le périmètre du PAEC a été élargi en 2023 à l'aval de Macau en raison d'un projet de réouverture et d'entretien de l'îlot de Macau, géré par le Conservatoire du Littoral et la fédération de chasse de Gironde. Aujourd'hui, le périmètre du PAEC est égal à 12 137 Ha et un nouvel agriculteur a engagé 37 Ha de prairie pâturée sur le PAEC de Garonne.

L'enveloppe attribuée en 2023 a été entièrement consommée (109.000 €). Cette enveloppe était insuffisante avec 7 agriculteurs sur 10 engagés. Un comité local territorial a été formé afin d'évaluer des critères de priorisation mis en place pour « sélectionner » les agriculteurs. En 2024, moins de réengagement et une légère démotivation des agriculteurs. Sur cette année une enveloppe de seulement 8.940 € a été consommée. Au global, 39 contrats MAEC engagés depuis 2015 octroyant plus de 325.800 € d'aides financières en faveur de la profession agricole.

Les animateurs présentent les formations agricoles, nouveautés sur le territoire, organisées grâce à des partenariats en juin 2024. La première a eu lieu en Lot-et-Garonne avec la CFA de Nérac et Albret Communauté et la seconde, avec la Communauté des Communes de Montesquieu et le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers. L'organisation de ces formations pose la question de leurs financements.

IV. Bilan de l'état d'avancement du projet d'extension

(Diapositives 58 à 70)

Les animateurs présentent l'état d'avancement du projet d'extension du site Natura 2000 et rappellent le contexte général lié aux difficultés de faire émerger de nouveaux contrats Natura 2000. La révision du périmètre était prévue dès l'élaboration du DOCOB (fiche action N°8). Il est rappelé qu'il s'agit d'un projet d'envergure d'extension du périmètre et dans un second temps, de révision du DOCOB à mener sur plusieurs années. Les animateurs rappellent que la méthodologie a évolué au cours des concertations en 4 phases distinctes.

La concertation territoriale menée à travers 4 Groupes de Concertation Territorialisée (GCT), a été doublée d'une concertation spécifique avec les acteurs agricoles et populoles afin de trouver un compromis justifié et équilibré permettant de favoriser par la suite des engagements volontaires (contrats, chartes...). La forte mobilisation politique a été rappelée avec des sollicitations des préfets de département par courrier et une intervention du sénateur M. Hervé GILLE, un élu du SMEAG, au Parlement afin que le caractère volontaire de la démarche se poursuive.

Le projet d'extension a été reçu un vote favorable par les membres du COPIL en mars 2023 avec le souhait de poursuivre la concertation à l'échelle intercommunale. Des ajustements mineurs ont été faits sur les atlas cartographiques qui ont été partagés au COPIL en décembre 2023. La consultation officielle a été lancée par les services de l'Etat et s'est achevée le 8 novembre 2024. Au total, 1 533 Ha ont été ajoutés à la proposition d'extension de périmètre.

Madame RAMBAUD présente les résultats de la consultation officielle, lancée en juin en Gironde auprès de 73 collectivités et en juillet en Lot-et-Garonne auprès de 52 collectivités.

Au total, 14 avis ont été reçus : 12 favorables au projet d'extension et 2 défavorables de la part d'une commune de Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour des motifs financiers. Elle précise les prochaines étapes à franchir jusqu'à la prise de l'arrêté ministériel.

Monsieur FERRER indique avoir informé les propriétaires concernés de sa commune et nous fait part de leurs refus. Les animateurs rappellent le processus de concertation et la dernière réunion avec VGA durant laquelle une révision cartographique a été faite pour exclure des habitations. Madame EYHERABIDE rappelle que la réglementation Natura 2000 (étude d'incidence) repose sur de la réglementation existante (dossier loi sur l'eau, permis de construire, etc..) et que les projets sont refusés, la plupart du temps dans le cadre de ces réglementations et non au titre de Natura 2000. La politique Natura 2000 n'interdit pas les projets mais au contraire vise à accompagner les projets pour qu'ils soient compatibles avec les enjeux biodiversité. La DDTM de Gironde et la DREAL invitent les membres du COPIL à se rapprocher des services départementaux pour toute question. L'animateur ajoute qu'il était nécessaire de garder une cohérence au projet vis-à-vis des enjeux écologiques relevés sur le terrain, et que le retrait au cas par cas à la demande de chaque propriétaire riverain, sans réelle justification, n'était pas envisageable.

Madame EYCHENNE clarifie la position de la Région concernant l'avis négatif émis lors de la consultation publique. La Région reconnaît le travail technique accompli et la légitimité du SMEAG pour traiter ce sujet et précise que les justifications de cet avis négatif sont uniquement budgétaires. Madame WEBER ajoute que les moyens financiers lors du transfert de la compétence par l'Etat ont été largement sous-estimés. Elle évoque les difficultés rencontrées face à de nombreuses demandes de révision de DOCOB, en stand-by pour l'instant.

Monsieur FAUGERE s'interroge sur la révision de la carte des prairies sensibles, par rapport aux prairies permanentes ajoutées dans l'extension de périmètre. Madame RAMBAUD précise que toutes les prairies permanentes ne sont pas des prairies sensibles (classement PAC). Madame EYHERABIDE ajoute que la carte actuelle des prairies sensibles datant de 2014 est valable jusqu'en 2027 à minima, durée de la PAC 2023-2027. Aucune prairie sensible ne devrait donc être ajoutée d'ici là. Monsieur VO VAN propose que la DDTM confirme ces propos par écrit.

Madame CHABRILLANGES s'interroge sur l'intégration de ce projet dans la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP). Madame RAMBAUD indique que le projet d'extension a été fléché dans les aires de protection (différents des aires de protection forte représentant 10 % du territoire), où la nature et les usagers coexistent. Dans le cadre de la déclinaison régionale et départementale de la SNAP, les animateurs ont fait remonter le projet d'extension dans les instances de concertation.

Les animateurs précisent que l'évaluation du DOCOB réalisée par le SMEAG en 2023-2024 met l'accent sur le besoin de révision de ce DOCOB en raison de l'intégration de nouveaux espèces et habitats et ainsi, de nouveaux enjeux N2000. Les échanges sont à poursuivre avec la Région Nouvelle-Aquitaine en fonction des moyens disponibles pour planifier la révision du DOCOB Garonne sur le périmètre élargi, une fois celui-ci validé au niveau national.

IV. Organisation et perspectives 2025

(Diapositives 71 et 78)

Les animateurs précisent les perspectives d'animation 2025 avec une animation calibrée à 1,15 ETP depuis 2020. Ils rappellent que l'animation Natura 2000 de Garonne en Occitanie a débuté en 2018 et que l'ensemble de ces sites sont coordonnés par le SMEAG pour une meilleure cohérence des actions à l'échelle du fleuve. Les animateurs poursuivront leur rôle de veille territoriale et de mise en réseau par l'accompagnement de projets en lien avec la Garonne. Ils continueront d'encourager les collectivités à s'engager dans des chartes et contrats Natura 2000 et contribueront à la vie du réseau de partenaires et des animateurs Natura 2000. Les actions de communication se poursuivront également (9^{ème} lettre d'information, plaquette PAEC 2025...) toujours dans l'objectif de sensibiliser un large public.

Concernant l'animation agricole, les animateurs poursuivront l'animation du PAEC en régie avec le dépôt d'un futur appel à projet dans l'objectif est de maintenir la dynamique des MAEC initiées depuis 2015.

Les travaux relatifs au projet d'extension du site se poursuivront et de nombreux échanges seront nécessaires avec les services de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Muséum National d'Histoires Naturelles... La préparation des travaux de révision du DOCOB sont également prévus dès 2025, dans la limite des financements disponibles par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour rappel, tous les documents du DOCOB de la Garonne en Aquitaine sont téléchargeables sur le site ressources du SMEAG, www.lagaronne.com (Milieux naturels / Natura 2000 Garonne / Elaboration du

DOCOB Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine). Pour contacter le SMEAG : natura2000@smeag.fr,
0562727600